

HISTORIQUE

Dès 1994

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (S.R.O.S.) fait état de la nécessité d'un regroupement de l'activité obstétricale sur le Sud Meusien.

En 1997

L'A.R.H. de Lorraine invite les deux structures de soins de Bar le Duc à envisager la mise en œuvre de ce regroupement.

En 1998

Réflexions et concertations s'engagent entre les deux partenaires.

29 Août 2000

- Suite à l'Ordonnance de 1996 portant sur la réorganisation de l'offre de soins, l'A.R.H., la D.A.S.S., le Centre Hospitalier et la Polyclinique du Parc de Bar-le-Duc concrétisent la mise en œuvre de la complémentarité Public-Privé par un regroupement des moyens et des compétences, maintenant le libre choix des Patients et garantissant les « Missions de Service Public » assurées conjointement par les deux établissements par Pôles :
- Gynécologie Obstétrique
- Chirurgical
- Médical
- Bloc Technique Commun sous forme d'un G.C.S. (Groupement de Coopération Sanitaire).

Décembre 2001

Un avenant au protocole du 20 août 2000 donne comme objectif opérationnel la délocalisation de la Polyclinique du Parc par la construction d'un bâtiment à usage spécialisé et pluridisciplinaire réalisé par le Centre Hospitalier qui sera le maître d'ouvrage.

Juillet 2002

Délocalisation de la maternité de la Polyclinique qui s'implante dans les structures de la maternité du Centre Hospitalier, maternité qui cumule aujourd'hui 30 lits et assure près de 900 accouchements annuels.

Le personnel de la clinique a été repris par le Centre Hospitalier et a pris un statut de salarié public.

Avril 2004 Approbation de l'Avant projet Définitif

Aout 2004
Obtention du Permis de construire

Novembre 2004
Début sur le site des travaux
préparatoires

Avril 2007
Mise à disposition aux professionnels de santé du Pôle Santé du Sud Meusien

Le G.C.S.

Groupement de Coopération Sanitaire

de Droit Privé, tel que défini à l'article L6133-1 du Code de Santé Publique.

C'est ce principe qui a été retenu pour le fonctionnement du bloc opératoire commun au Centre Hospitalier et à la Polyclinique du Parc. Le G.C.S. du Barrois a pour objet de faciliter, améliorer, développer l'activité de ses membres (le Centre Hospitalier et la Polyclinique du Parc). Il en résulte deux actes de fonctionnement :

- Permettre des interventions communes de professionnels médicaux exerçant dans l'établissement membre ainsi que des professionnels médicaux libéraux membres ou associés du groupement.
- Réaliser ou gérer des équipements d'intérêt commun, y compris des blocs opératoires.

MISE EN PLACE DU G.C.S.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Composition:

- 1 Administrateur
- Le président du CA de chaque membre.
- Le président de la CME de chaque membre.
- 1 praticien de chaque membre.
- 1 Contrôleur de gestion.

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA CHARTE DU BLOC OPÉRATOIRE

- L'Assemblée Générale des membres du Groupement est habilitée à prendre toutes décisions intéressant le G.C.S.; elle élit en son sein un administrateur qui est chargé de la mise en œuvre de ses décisions.
- La Convention Constitutive du G.C.S. doit être approuvée et publiée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Le Groupement peut être créé avec ou sans capital. Les charges d'exploitation sont couvertes par les participations de ses membres. Les conditions d'intervention des personnels sont précisées dans la Convention Constitutive. Le G.C.S. peut avoir une personnalité morale de droit privé ou de droit public.

Le G.C.S. DU POLE SANTE DU SUD MEUSIEN « P.S.S.M. »

a donc été constitué pour permettre aux professionnels de santé du Centre Hospitalier et de la Polyclinique du Parc d'exercer au sein d'un même plateau technique, le statut privé a été choisi pour ce G.C.S.

Fonctionnement du bloc

- Conseil de bloc Opératoire
- Un Médecin coordonnateur du bloc
- Charte du bloc opératoire
- Chef de bloc

Fonctionnement du G.C.S.

LES MÉDECINS:

Au sein du G.C.S. du Barrois, exercent des médecins publics du Centre Hospitalier, des médecins privés de la POLYCLINIQUE DU PARC, certains médecins privés de la Polyclinique ayant une fonction temps partiel au Centre Hospitalier et exerçant pour la Polyclinique et le Centre Hospitalier.

LE PERSONNEL :

Le personnel n'est pas salarié du G.C.S. mais a gardé son statut initial, salarié du Centre Hospitalier ou salarié de la Polyclinique du Parc.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC:

En novembre 2007 la fermeture de la chirurgie du Centre Hospitalier a fait demander par le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de l'époque, à la Polyclinique du Parc, d'accepter de prendre la Concession de Service Public en chirurgie.

<u>LES ACTIVITES DU G.C.S DU BARROIS</u> <u>SE REPARTISSENT AINSI :</u>

- Chirurgie privée
- Cardiologie publique pour pose de pace maker et cardioversion
- Maternité publique
- Endoscopie digestive publique et privée
- Endoscopie bronchique publique

ACTIVITÉ : NOMBRE D'INTERVENTIONS AU SEIN DU G.C.S. DU BARROIS

CENTRE HOSPITALIER • POLYCLINIQUE DU PARC TOTAL

2006 1 548 actes 5 168 actes = 6 716 actes

2011 1 149 actes soit 12% 8 439 actes soit 88 % = 9 588 actes

Soit en nombre d'heures (TPSO)

9 % 91 %

PERSONNEL MÉDICAL MÉDECINS EXERÇANT AU SEIN DU G.C.S.

ANESTHESIE REANIMATION

4 médecins Clinique et temps partiel au Centre Hospitalier 4 médecins temps partiel du Centre Hospitalier

CHIRURGIE:

- 3 orthopédistes Clinique temps plein
- 2 viscéraux Clinique temps plein
- 1 viscéral Clinique temps partiel

LES MÉDECINS (suite)

GASTRO-ENTEROLOGIE:

2 Gastro-entérologues Clinique + temps partiel au Centre Hospitalier

GYNECOLOGIE:

5 Gynécologues du Centre Hospitalier dont 3 temps partiel Clinique

CARDIOLOGIE:

4 Cardiologues dont 1 : pose de pacemakers

PNEUMOLOGIE:

3 Pneumologues du Centre Hospitalier

LES MÉDECINS (suite)

OPHTALMOLOGIE:

1 Ophtalmologue - Clinique

O.R.L.

1 Oto-rhino-laryngologue - Clinique

CHIRURGIE DENTAIRE:

1 Chirurgien dentaire - Clinique

ANGIOLOGIE:

1 Angiologue - Clinique

<u>PERSONNEL PARAMÉDICAL EXERÇANT AU SEIN DU</u> <u>G.C.S.</u>

Distinguer le personnel présent en 2006 au Centre Hospitalier et à la Polyclinique et le personnel présent en 2011.

2006 (ETP)	Centre Hospitalier Bar-le-Duc	Polyclinique du Parc	TOTAL
I.A.D.E.	3,8	2	
IDE/IBODE	6,5 = 12,3	15,17 = 17,17	29,5
A.S.	2		

<u>PERSONNEL PARAMÉDICAL EXERÇANT AU SEIN DU</u> <u>G.C.S.</u>

Distinguer le personnel présent en 2006 au Centre Hospitalier et à la Polyclinique et le personnel présent en 2011.

<u>2011 (ETP)</u>	Centre Hospitalier Bar-le-Duc	Polyclinique du Parc	TOTAL
I.A.D.E.	3,8	2	
IDE/IBODE	1 = 4,8	20,37 = 30,11	35
HYGIENE		6,74	
Cadre de santé		1	

COÛT DES ASTREINTES ET DÉRANGEMENTS DU PERSONNEL PARAMEDICAL DE L'EQUIPE DE GARDE A LA DISPOSITION DU G.C.S. POUR 2011.

ASTREINTES: 122 329 €

DERANGEMENTS: 100 265 €

TOTAL: 222 594 €

FINANCEMENT DU G.C.S:

Le G.C.S. n'a pas de recettes propres, ses charges sont remboursées par chacun des membres en fonction de son activité respective.

Afin d'avoir une clef de répartition pour les frais surtout de personnel, a été créé un « T.P.S.O. » (Temps Passé en Salle d'opérations), qui correspond au temps du patient, public ou privé, passé en salle d'opérations. Les deux établissements ont considéré que ce temps représentait approximativement les dépenses engagées par chaque établissement.

En conclusion : après cinq années de fonctionnement, les deux établissements semblent avoir fait des opérations « gagnant-gagnant », en effet, ce rapprochement a favorisé la venue de nouveaux opérateurs sur le site, a permis d'augmenter le nombre de salariés au niveau du bloc opératoire, proportionnellement en partie à l'augmentation de l'activité, l'activité totale du Pôle Santé du Sud Meusien sur le plateau technique a augmenté de plus d'un tiers si on y ajoute les activités des deux établissements.

- L'activité est supérieure de 30 % à la patientelle normale du territoire de ce Pôle Santé du Sud Meusien, et exerce ainsi une attraction tant au niveau du Nord Meusien que sur le Triangle Bar-le-Duc - Saint-Dizier - Vitry le François.
- Sans ce rapprochement, l'activité obstétricale du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc aurait été supprimée dès 2002 et l'activité chirurgicale était compromise.
- La Polyclinique du Parc dans ses anciens locaux n'aurait pas pu absorber cette augmentation d'activité.
- Ce rapprochement public privé sur le même site a donc permis de maintenir et développer une activité obstétricale et chirurgicale dans cette ville moyenne.